



Angers, le lundi 27 juin 2022

COLLEGE MONTAIGNE  
1 Rue Cussonneau  
49100 ANGERS  
tél : 02.41.31.13.40  
fax : 02.41.34.13.41  
[ce.0491028b@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491028b@ac-nantes.fr)

## Compte rendu de Conseil d'administration Du 27 juin 2022

### L'ordre du jour sera le suivant :

#### **Affaires pédagogiques :**

- Prévision des effectifs
- Répartition des moyens 2022-2023
- Mouvement et nomination des personnels
- Présentation du rapport d'évaluation de l'établissement
- Autorisation de recrutement AED
- Renouvellement convention OEPRE
- Convention de recrutement d'un médiateur social
- Convention avec l'AFEV
- Convention avec la mairie d'Angers pour deux ateliers éducatifs
- Convention ACVS49

#### **Affaires Financières :**

- Don FSE
- Convention avec l'agence comptable
- DBM
- COP
- Sortie d'inventaire

**Questions diverses :** salles de spectacle pouvant être louées à la mairie d'Angers

**Quorum : 12 membres**

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/06/2022

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES	ANNOTATIONS
<p>12 membres sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte par Madame la Principale, à 18h10. Mme DONVAL est désignée secrétaire de séance.</p> <p><b><u>DELIBERATION N°1</u></b> <b><u>Approbation du PV de la séance du 22/03/2022</u></b></p> <p><b>PERSONNES PRESENTES : 12</b> <b>POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</b></p> <p><b><u>Affaires Pédagogiques</u></b></p> <p><b><u>*Présentation de la structure et prévision des effectifs rentrée 2022</u></b> La structure du collège évolue avec l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe de 6<sup>ème</sup>. Le collège Montaigne comptera donc 17 divisions à la rentrée 2022. Actuellement nous prévoyons 112 élèves en 6<sup>ème</sup>, 84 élèves en 5<sup>ème</sup>, 97 élèves en 4<sup>ème</sup> et 96 élèves en 3<sup>ème</sup> soit un total de 389 élèves. Nous aurons 6 élèves maintenus en 6<sup>ème</sup> dont 3 nouvellement arrivés en France et ayant été inclus en SAIP. Il y a un fort départ d'élèves de 4<sup>ème</sup> car inscrits en MFR ou en 3<sup>ème</sup> PrépaMétier. Il y aura 4 élèves maintenus en 3<sup>ème</sup>.</p> <p><b><u>*Répartition de la Dotation Globale Horaire</u></b> Pour l'ouverture de la nouvelle classe de 6<sup>ème</sup> une dotation de 20h (14h poste + 6 HSA) nous a été allouée par la DSDEN49.</p> <p>Nous avons donc une dotation de 530 Heures Postes et 34 HSA réparties sur les enseignements obligatoires et utilisées pour les différents dispositifs mis en place dans le cadre de l'autonomie.</p> <p>Mme LISCOET projette le tableau de la répartition horaire et présente la répartition des heures d'autonomie (co enseignement, demi-groupes, Cordées de la réussite, DRI, remédiation, aide piscine ou gymnastique)</p> <p>A la rentrée 2022 nous ouvrons une classe bilangue allemand. On aura un groupe important avec 28 élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> Bilangue.</p> <p>Cette répartition nous amène à demander l'apport de plusieurs BMP (bloc de moyen provisoire) : 6h en anglais, 3h en SVT, 7,5h en espagnol, 9h en histoire-géographie, 6h en EPS.</p> <p>En éducation musicale nous partageons le poste de Mme LENORMAND avec le collège Chevreul et nous donnons également 4h d'éducation musicale dans un autre établissement.</p> <p>On arrive à l'équilibre : il reste 1,5Heure Poste et 1,5 HSA.</p>	<p>18h20 arrivée de Mme FRAPIER</p>

Cette année nous avons 5 IMP (indemnité de mission particulière). Cela sera insuffisant pour rémunérer les professeurs investis comme référents.

Un membre demande combien nous avons d'IMP l'an passé :  
Mme LISCOET indique que nous avons 6 IMP.

### **DELIBERATION N°2 : Répartition de la Dotation Globale Horaire**

**PERSONNES PRESENTES : 13**

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

#### **\*Mouvement et nomination des personnels**

Mme Blavot (conseillère technique, service social en faveur des élèves) a obtenu sa mutation. Nous ne connaissons pas la personne qui sera nommée sur son poste.

Deux collègues partent en retraite (EPS et espagnol)

Un collègue a obtenu sa mutation (EPS)

#### **\*Auto évaluation et évaluation externe :**

Le collège avait travaillé en janvier sur l'auto évaluation.

Les trois évaluateurs externes sont venus passer une journée au collège le 10 mai pour rencontrer les personnels, les élèves, les familles et les différents partenaires.

Ils ont rendu récemment leur rapport d'évaluation externe, celui ci sera envoyé aux membres du conseil d'administration, aux personnels de l'établissement, à la DSDEN et au Conseil Départemental.

Le rapport souligne 4 points d'attention :

- Prise en compte des résultats des évaluations nationales de 6<sup>ème</sup> afin de proposer des modalités d'accompagnement.
- Maintenir la liaison école-collège qui fonctionne bien. Mettre en place une liaison collège-lycée.
- Mise en œuvre les différents projets en explicitant les liens avec les parcours éducatifs.
- Rechercher une mobilisation toujours plus large des personnels dans la vie de l'établissement.

Question d'un membre du CA : les préconisations s'appuient-elles sur des directives ministérielles ou bien cela ressort-il vraiment du bilan du collège.

Réponse de Mme LISCOET : Nous avons une faille dans l'exploitation des évaluations nationales et c'est ce point que les évaluateurs ont fait ressortir. Leur rapport est basé sur les spécificités de notre collège.

#### **\*DELIBERATION N°3 : Recrutement des AED**

Possibilité de recruter jusqu'à 3 AED pour l'année 2022 - 2023

**PERSONNES PRESENTES : 13**

**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

#### **\*DELIBERATION N°4 : Intervenants de l'OPRE**

Autorisation de recruter M. LE TALLEC et Mme DUBOIS pour prendre en charge ce dispositif dans le cadre des 70h allouées pour l'année 2022-2023

**PERSONNES PRESENTES : 13**

**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°5 : Projet de l'OPRE**  
**PERSONNES PRESENTES : 13**  
**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**\*Médiation sociale en milieu scolaire**

Nous allons bénéficier de la présence d' un médiateur social dans l'établissement. Celui-ci est recruté par le CIDFF en lien avec la préfecture (35H/semaine). Ce médiateur interviendra au sein du collège pour une durée de 3 ans. Le médiateur participera à la lutte contre le décrochage scolaire car nous constatons que de plus en plus d'élèves sont dans cette problématique. Ce médiateur pourra gérer les petits conflits entre élèves, aidera les familles pour les démarches numériques (accès à Elyco, demande de Bourse en ligne, utilisation des téléservices...), aidera les élèves dans leur recherche de stage, travaillera avec les partenaires du quartier (Centre Marcelle MENET, ASEA, AFEV).

**DELIBERATION N°6 : Convention Médiation sociale en milieu scolaire**  
**PERSONNES PRESENTES : 13**  
**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**\*AFEV**

Cette association intervient depuis quelques années au collège sous 2 formats :  
-Volontaires En Résidence : Ce sont des jeunes en service civique (8h par semaine). Leur mission est d'animer le foyer, participer au dispositif Devoirs Faits, aider les élèves dans leur recherche de stage de 3<sup>ème</sup>.  
-Accompagnement individuel : intervention au domicile des élèves à raison de 2H par semaine.

**DELIBERATION N°7 : Convention avec l'AFEV**  
**PERSONNES PRESENTES : 13**  
**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**\*Contrat éducatif local**

La mairie d'Angers nous propose 2 ateliers éducatifs :  
-Atelier Robotique avec Terre des sciences le vendredi midi  
-Atelier sportif le vendredi midi (boxe et danse) par des médiateurs sportifs.

**DELIBERATION N°8 : Convention avec la mairie pour l'atelier scientifique**  
**PERSONNES PRESENTES : 13**  
**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DELIBERATION N°9 : Convention avec la mairie pour l'atelier sportif**  
**PERSONNES PRESENTES : 13**  
**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**\*DELIBERATION N°10 : Convention avec ACVS49 pour sensibiliser les élèves de 5<sup>ème</sup> au cyberharcèlement**  
**PERSONNES PRESENTES : 13**  
**POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

## Affaires Financières

### \*Don du FSE

Le FSE fait un don au collège pour :

- participer à l'achat de jeux pour le foyer des élèves : 148,70 €.
- participer à la location de la salle de spectacle de la MPT pour le spectacle de fin d'année : 337,20 €.
- participer à la fête de fin d'année des 3èmes : 73,40 €.

### DELIBERATION N°11 : Don du FSE

PERSONNES PRESENTES : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*DELIBERATION N°12 : Convention avec l'agence comptable (règles de fonctionnement entre le collège et l'agence comptable rattachée).  
Contribution financière de 0.05% des dépenses 2021.

PERSONNES PRESENTES : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### \*DELIBERATION N°13 : DBM

- dotation exceptionnelle de 3665,00 € en raison de la hausse des coûts de l'énergie
- prélèvement sur fond de réserve de 3528,00 € (ordinateurs, chariot pour transporter la vaisselle, soirée des 3<sup>ème</sup>, spectacle de fin d'année, réaménagement de salle musique et CDI.)
- don FSE de 559,30 €.

PERSONNES PRESENTES : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*DELIBERATION N°14 : Conventions d'occupation précaire des logements de fonction : M DOLLEY, MME GUEDET, MME PRIGENT, M ROCHE

PERSONNES PRESENTES : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*DELIBERATION N°15 : Sortie d'inventaire des biens obsolètes et amortis

PERSONNES PRESENTES : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## QUESTIONS DIVERSES

Membre : Concernant la salle de spectacle de fin d'année, la mairie affiche sur son site que des salles peuvent être mises à disposition à titre gracieux ou tarifé.

La mairie répond que les salles sont toutes réservées et sont tarifées.

Réponse : il faut en effet réserver très à l'avance (18 mois). Et les prix de location sont très chers. Aucune des salles que nous avons questionnée n'est gratuite.

Membre : Cela montre l'incohérence entre le site de la mairie qui annonce

une mise à disposition gratuite de salles, alors que dans les faits aucune salle gratuite n'existe.

Mme Liscoët explique qu'il est important que les élèves se produisent dans une salle de spectacle afin de valoriser leur travail mais cela a un coût. La prise en charge devient difficile pour le collège.

La séance est levée à 19h32

**Mme. la Principale : N. LISCOET**



**La Secrétaire de séance : Mme DONVAL**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.